

CALENDRIER 2015



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Conseil municipal



BENOIT PROULX | Maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec grande fierté que je vous présente, au nom du conseil, notre tout nouveau calendrier, à l'image de notre belle municipalité : attrayante, vivante et orientée sur les gens. Reconnue pour ses magnifiques paysages et ses multiples vergers, Saint-Joseph-du-Lac regorge de trésors qui ne demandent qu'à être découverts. Mais Saint-Joseph-du-Lac, c'est bien plus qu'une municipalité. En effet, c'est le lieu que de plus en plus de gens choisissent pour y vivre, y travailler ou encore pour s'y divertir. Et ce sont tous ces gens qui, par leur savoir-faire et leur passion, font sa plus grande richesse.

Ainsi, nous vous présentons un Saint-Joseph-du-Lac plus près que jamais des gens. Dans le cadre de l'édition 2014 du concours de photographies de la municipalité qui avait pour thème «Croquez l'action à Saint-Joseph-du-Lac», nous avons demandé aux Joséphoises et Joséphois de croquer des moments sur le vif et d'immortaliser ces instants magiques qui mettent en scène petits et grands, et ce, dans nos parcs, terrains de jeux, espaces verts, vergers, vignobles... Bref aux quatre coins de Saint-Joseph-du-Lac. C'est maintenant pour le plus grand plaisir des yeux que nous vous présentons les photos qui se sont les plus démarquées.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de se prêter au jeu et de partager leurs moments avec l'ensemble de la population joséphoise. Une fois de plus, nous avons été impressionnés par la qualité et le nombre de clichés que nous avons reçus. Le choix des gagnants n'a d'ailleurs pas été une tâche facile pour le comité de sélection.

Si les images parlent d'elles-mêmes, ce calendrier est, par ailleurs, beaucoup plus qu'un concours de photos. Véritable guide de référence, il présente en effet une foule d'informations sur la vie municipale. Vous y retrouverez notamment les dates des événements à ne pas manquer, des informations utiles sur le transport collectif, les collectes, les services municipaux et bien plus encore. La Municipalité procédant à un grand virage vert ce printemps, je vous invite ainsi à prendre connaissance des changements à venir à compter d'avril prochain.

Enfin, au nom des membres du conseil et des employés de la municipalité, j'aimerais vous souhaiter une superbe année 2015, ponctuée de joies quotidiennes. Que tous vos voeux se réalisent, et surtout, que la santé soit au rendez-vous!

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit Proulx".

Benoit Proulx
Maire

LES MEMBRES DU CONSEIL



1
**ALAIN
THÉORËT**
District
de la Baie



2
**DONALD
ROBINSON**
District
des Sables



4
**MARIE-ÈVE
CORRIVEAU**
District
de la Vallée



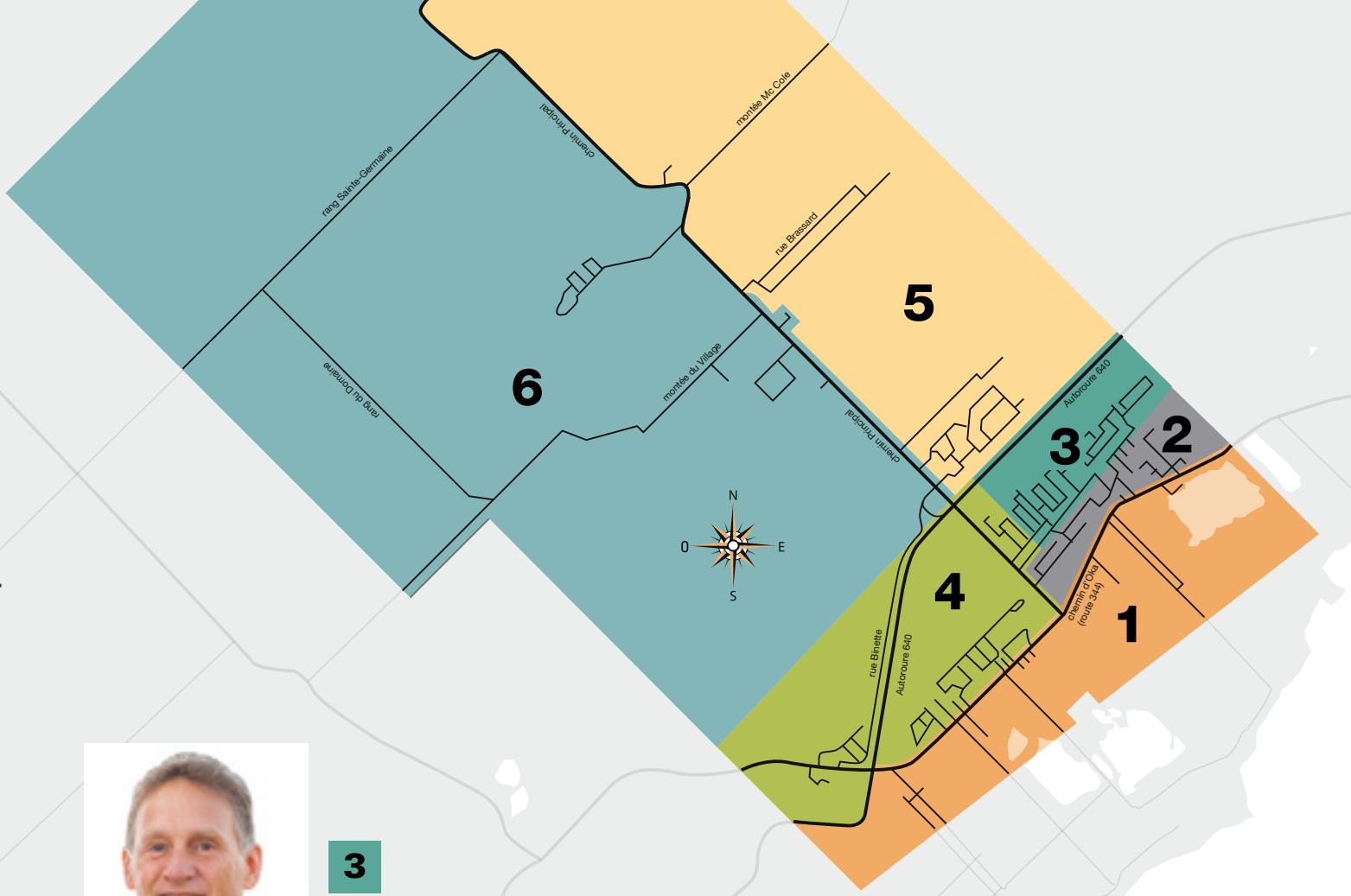
3
**MICHEL
THORN**
District
des Coteaux



5
**NICOLAS
VILLENEUVE**
District
du Berceau



6
**LOUIS-PHILIPPE
MARINEAU**
District
du Domaine



Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu à 20 h le premier lundi de chaque mois à la salle municipale de l'hôtel de ville (1110, chemin Principal). Des séances extraordinaires peuvent également avoir lieu au besoin.

Janvier

2015



Douce ballade feutrée
À DEUX PAS DU PARC D'OKA
 Lynda Charette

D

L

M

M

J

V

S

Décembre 2014 <table border="1"><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr><tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr><tr><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				Février 2015 <table border="1"><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28										1 <i>Bonne année!</i> Bureau municipal FERMÉ	2 Bureau municipal FERMÉ	3
D	L	M	M	J	V	S																																																																																				
1	2	3	4	5	6																																																																																					
7	8	9	10	11	12	13																																																																																				
14	15	16	17	18	19	20																																																																																				
21	22	23	24	25	26	27																																																																																				
28	29	30	31																																																																																							
D	L	M	M	J	V	S																																																																																				
1	2	3	4	5	6	7																																																																																				
8	9	10	11	12	13	14																																																																																				
15	16	17	18	19	20	21																																																																																				
22	23	24	25	26	27	28																																																																																				
4	5 ○	6	7	8 Club de l'âge d'or Reprise des activités à la salle municipale (pétanque et baseball-poche de 13 h à 16 h; cartes et cribbage de 19 h à 22 h)	9 Collecte d'arbres de Noël	10																																																																																				
11	12	13 ☽	14 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)	15	16	17																																																																																				
18	19	20 ●	21	22	23	24																																																																																				
Après-midi Chocolat chaud au parc Jacques-Paquin dès 13 h 30	Début des activités des loisirs de la session d'hiver			●																																																																																						
25	26	27 ☽	28	29	30	31																																																																																				

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs**Horaire**Les samedis 10 et 24 janvier
de 9 h à 13 h**NOTE**Du 15 novembre au 1^{er} avril, le stationnement est interdit sur la voie
publique entre minuit et 7 h.

SAINT-JOSEPH-DU-LAC



Février

2015

Mettez le nez dehors!
ANCIEN SITE DU TERROIR
DE LA FERME ROUGE
 Lynda Charette

D

L

M

M

J

V

S

1

Périodes d'admission et d'inscription dans les établissements scolaires de la CSSMI

2

Séance du conseil
(À 20 h)

3

4

○

5

Journée nationale de la P'tite laine!



6

7

Ouverture des postes d'été pour le camp de jour
Détails dans le journal L'Eveil et au www.sjdl.qc.ca
Envoyez-nous votre C.V.!

8

Journée Plein air en famille
Au parc Paul-Yvon-Lauzon dès 13 h 30
Club de l'âge d'or
Whist militaire à la salle municipale (À 13 h 30)

9

10

11

Cercle de fermières
Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)

12

○

Club de l'âge d'or
Souper de Saint-Valentin à la salle municipale (À 18 h)



13

14

Joyeuse Saint-Valentin! ❤

15

16

17

18

19

●



20

21

22

23

24

25

○

26

○

Club de l'âge d'or
Exceptionnellement, les activités du jeudi se tiendront ce mercredi à la salle municipale

Inscriptions au soccer
à la salle municipale (De 19 h à 21 h)

27

28

Club de l'âge d'or
Souper des sucres de l'Interclub au Chalet du Ruisseau (À 18 h)

Janvier 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mars 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac



RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !

Matières acceptées

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis 7 et 21 février de 9 h à 13 h

NOTES

- Le déblaiement des entrées privées ne doit pas se faire au détriment de la voie publique.
- Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous demandons d'éviter de stationner vos véhicules dans les rues lors de précipitations de neige.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Mars²⁰¹⁵



Vent et nuages
PRÈS DE L'AUTOROUTE 640,
NON LOIN DU CHEMIN
PRINCIPAL

 André Gauthier

D

L

M

M

J

V

S

1

Bonne semaine de relâche!

2

Séance du conseil
(À 20 h)
Féerie des neiges
Du 2 au 6 mars

3

4

5

○

6

7

Passage à l'heure avancée
dans la nuit du 7 au 8 mars
Changez les piles de vos
avertisseurs de fumée !

8

Bonne journée internationale de la femme !
Club de l'âge d'or
Whist militaire à la salle municipale (À 13 h 30)

9

10

Vérification des sièges d'auto pour enfants
au poste de police de Deux-Montagnes
(De 16 h 30 à 19 h 30)

11

Cercle de fermières
Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)

12



13

Date limite pour acquitter le 1^{er} versement des taxes municipales

14

15

16

17

Bonne Saint-Patrick!

18

19



20

Équinoxe du printemps

21

Inscriptions au soccer
à la salle municipale (De 13 h à 17 h)

22

23

24

Journée mondiale de l'eau

25

26



27

Équinoxe du printemps

28

29

30

31

Du 30 mars au 11 avril, inscriptions aux activités des loisirs (session du printemps)
Détails dans le bulletin municipal et au www.sjdl.qc.ca

Février 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Avril 2015

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis 7 et 21 mars de 9 h à 13 h

NOTES**LE BAC BRUN : J'EMBARQUE**

ATTENTION! À compter du 1^{er} avril, la Municipalité procédera à la collecte des matières organiques (bac brun) les MERCREDIS sur l'ensemble de son territoire. La collecte des ordures ménagères passera ainsi à UN JEUDI SUR DEUX, en alternance avec la collecte des matières recyclables.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC



Avril 2015

Cheveux et crinière
dans le vent

RUE BRUNET

Anabel Bégin

D

L

M

M

J

V

S

Mars 2015	Mai 2015	La Municipalité lance la collecte des matières organiques. LE BAC BRUN, J'EMBARQUE!		1 Fin de l'interdiction sur le stationnement de nuit en période hivernale		2	3 <i>Vendredi Saint</i> Bureau municipal FERMÉ	4
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31							
5 <i>Joyeuse Pâques!</i>	6 <i>Lundi de Pâques</i> Bureau municipal FERMÉ	7 Séance du conseil (À 20 h)		8 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)		9 Club de l'âge d'or Dîner des sucres à la Cabane à sucre Lalande (À 12 h)		10
12 	13	14		15		16	17	18
Fin des activités des loisirs de la session d'hiver	Début des activités des loisirs de la session du printemps							
19	20	21		22 <i>Jour de la Terre</i>		23	24	25 Activité de nettoyage des rangs
26 	27	28		29		30 Date limite pour enlever les abris temporaires pour automobiles et les vestibules d'entrée		

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis de 9 h à 16 h et les mercredis 15, 22 et 29 avril de 16 h à 20 h

NOTES

Avez-vous pensé à renouveler les médailles de vos chiens?

Nous vous rappelons que l'enregistrement est obligatoire et valide du 1^{er} mai au 30 avril. Vous pouvez vous procurer des médailles chez Inspecteur Canin ou encore à l'hôtel de ville au coût de 25 \$.

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Mai 2015



Frimousses du printemps
**VERGER PRIVÉ SUR
LE CHEMIN PRINCIPAL**

 Annie Daoust

D

L

M

M

J

V

S

Avril 2015	Juin 2015					1	2
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30					Début de la restriction d'arrosage Renouvellement des médailles pour chiens	
3	4 ○	5	6	7	8		9
	Collecte de pneus Séance du conseil (À 20 h)						
10 Bonne Fête des Mères!	11 ☀	12	13	14	15	16	Ventes-débarras autorisées Du 16 au 18 mai (De 9 h à 17 h) Comité d'action sociale Bazar (De 8 h à 16 h)
	Du 11 au 29 mai, inscriptions au camp de jour et aux activités des loisirs (session d'été) Détails au www.sjdl.qc.ca	Comité d'action sociale Réunion générale au presbytère (À 19 h)	Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)		Comité d'action sociale Bazar (De 8 h à 16 h)		
17	18 ●	19	20	21	22	23	À chacun son arbre : arbres et compost GRATUITS À l'Écocentre (De 9 h à 16 h) Club de l'âge d'or Soirée dansante à la salle municipale (A 19 h)
24	25 ☇	26	27	28	29	30	
31							

ÉOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac



RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !

Matières acceptées

Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis de 9 h à 16 h
et les mercredis de 16 h à 20 h

NOTES

- Du 1^{er} mai au 30 septembre, l'arrosage est permis uniquement durant une période maximale de 60 minutes les lundis et jeudis entre 20 h et 23 h.
- Pour brûler des branches et des broussailles, vous devez vous procurer un permis de brûlage auprès du Service de sécurité incendie.



SAINTE-JOSEPH-DU-LAC



Juin²⁰¹⁵

La fête des voisins
PARC PAUL-YVON-LAUZON
 Christine Auger

D

L

M

M

J

V

S

	1 Semaine québécoise des personnes handicapées	2	○	3		4		5 Journée mondiale de l'environnement	6 Carrefour Péri-Naissance Bazar pour toute la famille (8 h à 16 h)
7	8	9	○	10 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)		11		12	13 Ouverture des jeux d'eau aux parcs Jacques-Paquin et Paul-Yvon-Lauzon (De 9 h à 21 h) Date limite pour acquitter le 2^e versement des taxes municipales
14	15	16	●	17		18		19	20
		Chambre de commerce Assemblée générale annuelle (À 15 h 15)				Carrefour Péri-Naissance Assemblée générale (19 h)		Fin des activités des loisirs de la session du printemps	
21 <i>Bonne Fête des Pères! Solstice d'été</i>	22	23 On célèbre la fête nationale du Québec au parc Paul-Yvon-Lauzon! Détails dans votre courrier et au www. sjdl.qc.ca		24 Bonne Fête nationale! Bureau municipal FERMÉ		25		26	27
28	29	30						Mai 2015 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Juillet 2015 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire (Fermé le 24 juin)

Les samedis de 9 h à 16 h et les mercredis de 16 h à 20 h

NOTE

Un propriétaire qui ensemence ou pose de la tourbe sur son terrain peut obtenir un permis auprès de la Municipalité qui lui donne l'autorisation d'arroser sa nouvelle pelouse tous les jours de 20 h à minuit pour une période de 15 jours.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Juillet 2015



Plaisir d'été
PARC PAUL-YVON-LAUZON
 Sabrina Fréchette

D

L

M

M

J

V

S

Juin 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Août 2015

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
			30	31		

1



Bonne Fête du Canada!
Bureau municipal
FERMÉ

2



3



4

Club de l'âge d'or
Souper méchoui de
l'Interclub au Chalet du
Ruisseau (À 18 h)

5

6

7

8

9

10

11

Séance du conseil
(À 20 h)



12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Vacances de la construction
Du 19 juillet au 1^{er} août

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Écocentre
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Écocentre
FERMÉ

26

27

28

29

30

31

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Bureau municipal
FERMÉ

Écocentre
FERMÉ

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac



RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !

Matières acceptées

Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs

Horaire (Fermé le 1^{er} juillet)

Les samedis de 9 h à 16 h
et les mercredis de 16 h à 20 h

NOTES

Les feux d'ambiance sont permis dans les cours privées à la condition que l'installation soit située à 10 pieds des lignes de propriété et à 25 pieds de tout bâtiment. L'installation doit par ailleurs être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou encore être préfabriquée et avoir une cheminée munie d'un pare-étincelles.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC



Août 2015

Pluie de soleils!
VERGER LAVALLÉE
 Lynda Charette

D

L

M

M

J

V

S

Juillet 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre 2015

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Séance du conseil
(À 20 h)

16

17

18

19

20

21

22

Club de l'âge d'or
Souper et danse au Chalet
du Ruisseau (À 18 h)

23

24

25

26

27

28

29

30

31 Du 31 août au 11 sept.,
inscriptions aux activités
des loisirs (session d'automne)
Détails dans le bulletin municipal**ÉCOCENTRE** 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs**Horaire**Les samedis de 9 h à 16 h
et les mercredis de 16 h à 20 h**NOTES**

- Du 1^{er} mai au 30 septembre, l'arrosage est permis uniquement durant une période maximale de 60 minutes les lundis et jeudis entre 20 h et 23 h.
- Pour brûler branches et broussailles, vous devez obligatoirement vous procurer un permis de brûlage auprès du Service de sécurité incendie.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Septembre²⁰¹⁵



Croque la vie!
À LA CROISÉE DES POMMES
Reynald Lalonde

D



L

M

M

J

V

S

		1 Du 31 août au 11 septembre, inscriptions aux activités des loisirs (session d'automne) Détails dans le bulletin municipal et au www.sjdl.qc.ca	2 	3 	4 Comité d'action sociale Bazar (De 8 h à 16 h)	5 Comité d'action sociale Bazar (De 8 h à 14 h)
6 Ventes-débaras autorisées Du 5 au 7 septembre (de 9 h à 17 h)	7 <i>Bonne Fête du Travail!</i> Fermeture des jeux d'eau aux parcs Jacques-Paquin et Paul-Yvon-Lauzon Bureau municipal FERMÉ	8 Séance du conseil (À 20 h)	9 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)	10 Club de l'âge d'or Reprise des activités à la salle municipale (pétanque et baseball-poche de 13 h à 16 h; cartes et cribbage de 19 h à 22 h)	11	12 Symposium 2015 Une exposition des artistes de chez nous en plein cœur du village (De 10 h à 16 h 30)
13 Symposium 2015 (De 10 h à 16 h 30) Date limite pour acquitter le 3^e versement des taxes municipales	14 Début des activités des loisirs de la session d'automne	15	16 	17 Club de l'âge d'or Assemblée générale à la salle municipale (À 15 h 30)	18	19
20	21 	22 Équinoxe d'automne	23 	24 	25	26
27	28 	29	30 Fin de la restriction d'arrosage		Août 2015 D L M M J V S 2 3 4 5 6 7 8 1 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Octobre 2015 D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs**Horaire**Les samedis de 9 h à 16 h
et les mercredis de 16 h à 20 h**NOTE**Vous avez jusqu'au 1^{er} novembre pour réclamer les frais supplémentaires
de non-résidents payés lors de l'inscription à des activités sportives non
offertes par la municipalité.

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Octobre²⁰¹⁵



Voir la vie...autrement
VIGNOBLE VENTS D'ANGE
© Josée Pesant

D

L

M

M

J

V

S

Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015				1	2	3
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30					1 	2	
4 	5 <i>Semaine de la prévention des incendies</i>	6 <i>Séance du conseil (À 20 h)</i>	7 	8 	9	10		
11	12 <i>Action de Grâce Bureau municipal FERMÉ</i>	13 	14 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30) 	15 Club de l'âge d'or sortie d'automne au Verger Legault (À 10 h) 	16	17 <i>Semaine québécoise de réduction des déchets (Du 17 au 25 octobre)</i>		
18 <i>Semaine des personnes traumatisées crâniennes</i>	19	20 	21 	22 	23	24		
25	26	27 	28 	29 	30	31 <i>Joyeuse Halloween!</i> 		

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**

Résidus domestiques dangereux (RDD),
pneus, piles usagées, vêtements,
matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis 3 et 10 oct. de 9 h à 16 h
et les 17, 24 et 31 oct. de 9 h à 13 h
Le mercredi 7 octobre de 16 h à 20 h

NOTE

Vous avez jusqu'au 1^{er} novembre pour réclamer les frais supplémentaires de non-résidents payés lors de l'inscription à des activités sportives non offertes par la municipalité.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Novembre

2015

Premières citrouilles
CENTRE D'INTERPRÉTATION
DE LA COURGE

 Marc-André Guindon



D

L

M

M

J

V

S

1

Retour à l'heure normale
Changez les piles de vos avertisseurs de fumée !

Autorisation d'installer les abris temporaires pour automobiles et les vestibules d'entrée

2

Séance du conseil
(À 20 h)

3

C

4

5

6

7

8

Club de l'âge d'or
Whist militaire à la salle municipale (À 13 h 30)

9

10

11

Jour du Souvenir
Cercle des fermières
Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)

Club de l'âge d'or
Noël en automne.
Dîner, souper et messe au Chalet du Ruisseau

12

13

14

15

Début de la restriction sur le stationnement de nuit en période hivernale

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

Octobre 2015

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Décembre 2015

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac



RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !

Matières acceptées

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis de 9 h à 13 h

NOTES

- Du 15 novembre au 1^{er} avril, le stationnement est interdit sur la voie publique entre minuit et 7 h.
- Lors de précipitations de neige, la Municipalité vous demande d'éviter de garer tout véhicule dans les rues afin de faciliter le travail des déneigeurs.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Décembre²⁰¹⁵



L'abominable petit-homme
des neiges!

RUE LUCIEN-GIGUÈRE



Lynda Charette

D

L

M

M

J

V

S

Novembre 2015	Janvier 2016	1	2	3	4	5
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31					
6 Guignolée du comité d'action sociale Apportez vos dons au presbytère entre 10 h et 14 h. Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (À 13 h 30)	7 Fin des activités des loisirs de la session d'automne Séance du conseil (À 20 h)	8	9 Cercle de fermières Réunion mensuelle à la salle municipale (À 19 h 30)	10 Journée des droits de l'Homme	11 ●	12 Spectacle de Noël Détails dans le bulletin municipal et au www.sjdl.qc.ca
13	14	15	16	17 Club de l'âge d'or Souper (À 18 h) et fin des activités hebdomadaires à la salle municipale	18 ☽	19
20	21 Séance spéciale Adoption du budget 2016	22 <i>Solstice d'hiver</i>	23	24 Bureau municipal FERMÉ	25 ○ <i>Joyeux Noël!</i> Bureau municipal FERMÉ	26
27	28 Bureau municipal FERMÉ	29 Bureau municipal FERMÉ	30 Bureau municipal FERMÉ	31 Bureau municipal FERMÉ		

ÉCOCENTRE 4085, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac**RÉSIDENTS SEULEMENT, GRATUIT EN TOUT TEMPS !****Matières acceptées**

Résidus domestiques dangereux (RDD), pneus, piles usagées, vêtements, matériel électronique, matériaux secs

Horaire

Les samedis 5 et 12 décembre de 9 h à 13 h

NOTESDu 15 novembre au 1^{er} avril, le stationnement est interdit sur la voie publique entre minuit et 7 h.

Lors de précipitations de neige, la Municipalité vous demande d'éviter de garer tout véhicule dans les rues afin de faciliter le travail des déneigeurs.



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Trajet et horaire

TRANSPORT EN COMMUN BONIFIÉ

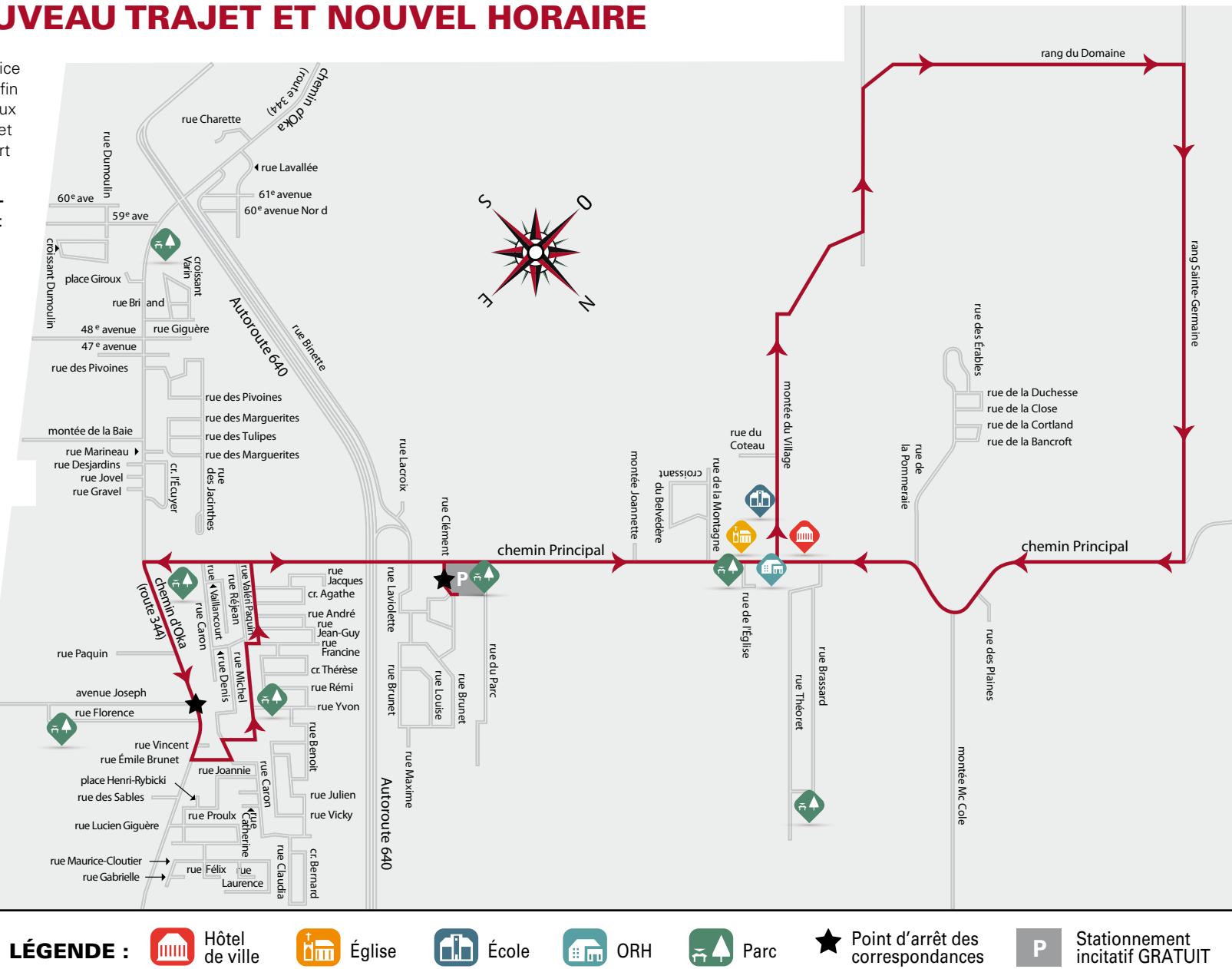
ATTENTION ! NOUVEAU TRAJET ET NOUVEL HORAIRE

À compter du 5 janvier, l'horaire du service de transport collectif local sera bonifié afin de faciliter vos déplacements intermodaux avec les services de l'Express d'Oka et le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL).

Désormais, les Joséphois et Joséphois se verront ainsi offrir sept liaisons par jour (trois le matin et quatre le soir) à destination de la Gare de Deux-Montagnes et une autre à destination du Terminus de Saint-Eustache par l'Express d'Oka.

De plus, les heures de passage de l'autobus local le matin et en fin de journée concorderont avec celles des autobus 81 et 80 du CITL pour vous rendre à la gare de Deux-Montagnes et y revenir.

DÈS LE
05
JANVIER



Du lundi au vendredi (excepté jours fériés)

AM

AUTOBUS DEUX-MONTAGNES 3601, ch. d'Oka	5:50	6:48	8:08	—
CHEMIN D'OKA/RUE ÉMILE-BRUNET Rue Émile-Brunet/Rue Caron Rue Caron/Rue Réjean Rue Réjean/Rue Francine Rue Francine/Rue Valéri-Paquin	5:52	6:50	8:10	—
RUE VALÉRI-PAQUIN/CHEMIN PRINCIPAL	5:55	6:53	8:13	—
CHEMIN PRINCIPAL/MONTÉE DU VILLAGE	5:58	6:56	8:16	—
MONTÉE DU VILLAGE/RANG DU DOMAINE	6:05	7:03	8:22	—
RANG DU DOMAINE/RANG STE-GERMAINE	6:10	7:08	8:27	—
RANG STE-GERMAINE/CHEMIN PRINCIPAL	6:14	7:13	8:33	—
CHEMIN PRINCIPAL/RUE CLÉMENT	6:20	7:17	8:37	—
PARC PAUL-YVON-LAUZON Rue Clément ★ Correspondance avec l'Express d'Oka, → Vers la Gare de Deux-Montagnes (Temps estimé : 9 min)	6:21	7:18	8:38	—
Départs du train de la Gare Deux-Montagnes → Vers la Gare Centrale	6:35	7:37	9:00	—
★ Correspondance avec l'Express d'Oka, → Vers Terminus Saint-Eustache				9:18
RUE CLÉMENT/CHEMIN PRINCIPAL	6:22	7:19	8:39	—
IGA LAMOUREUX	6:30	7:27	8:47	—
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES 3601, ch. d'Oka ★ Correspondance avec l'autobus 81 du CITL → Vers Ste-Marthe-sur-le-Lac	6:32	7:29	8:49	—
★ Correspondance avec l'autobus 80 du CITL → Vers Ste-Marthe-sur-le-Lac (Temps estimé 15 minutes)	6:34	7:47	9:08	—
6:51	7:36	8:53	—	
GARE DE DEUX-MONTAGNES Départs du train de la Gare Deux-Montagnes → Vers la Gare Centrale	7:00 7:18	8:05 9:00	9:55 10:25	—

PM

GARE DE DEUX-MONTAGNES Heures d'arrivée du train à la gare de Deux-Montagnes	15:40 16:25	17:10 17:35	17:50 18:08	18:30 —
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES 3601, ch. d'Oka	16:29	17:14	17:53	19:01
CHEMIN D'OKA/RUE ÉMILE-BRUNET Rue Émile-Brunet/Rue Caron Rue Caron/Rue Réjean Rue Réjean/Rue Francine Rue Francine/Rue Valéri-Paquin	16:31	17:16	17:55	19:03
RUE VALÉRI-PAQUIN/CHEMIN PRINCIPAL	16:38	17:23	18:02	19:10
PARC PAUL-YVON-LAUZON Rue Clément ★ Correspondance avec l'Express d'Oka, → Vers Saint-Joseph-du-Lac	16:39	17:24	18:03	19:11
RUE CLÉMENT/CHEMIN PRINCIPAL	16:40	17:25	18:04	19:12
CHEMIN PRINCIPAL/MONTÉE DU VILLAGE	16:45	17:30	18:09	19:17
MONTÉE DU VILLAGE/RANG DU DOMAINE	16:50	17:35	18:14	19:22
RANG DU DOMAINE/RANG STE-GERMAINE	16:55	17:40	18:19	19:27
RANG STE-GERMAINE/CHEMIN PRINCIPAL	16:58	17:43	18:22	19:31
CHEMIN PRINCIPAL/RUE CLÉMENT	17:02	17:47	18:26	19:33
PARC PAUL-YVON-LAUZON	17:04	17:49	18:28	19:36
IGA LAMOUREUX	17:09	17:53	18:33	19:39
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES 3601, ch. d'Oka ★ Correspondance avec l'autobus 81 du CITL → Vers Pointe-Calumet	17:11	17:55	18:35	19:41
★ Correspondance avec l'autobus 81 du CITL → Vers Ste-Marthe-sur-le-Lac	17:08	18:25	19:03	—
★ Correspondance avec l'autobus 80 du CITL → Vers Pointe-Calumet	17:28	18:09	18:45	—
★ Correspondance avec l'autobus 80 du CITL → Vers Ste-Marthe-sur-le-Lac	17:33	18:08	18:48	19:39

● CORRESPONDANCES AVEC L'EXPRESS D'OKA

Pour les correspondances avec l'Express d'Oka, vous devez vous prémunir d'un titre de transport.

Points de vente :

Livret de 10 titres de transport (27,50 \$)

- Hôtel de ville (SJDL)
- IGA (3765, ch. D'Oka)
- Ultramar (17, rue Laviolette)

Titre mensuel (55 \$)

- Hôtel de ville (SJDL)

1 titre de transport (3 \$)

- Dans l'autobus (Payable au chauffeur en monnaie exacte)

● CORRESPONDANCES AVEC CITL

Pour les correspondances avec le CITL, vous devez avoir en tout temps avec vous un laissez-passer valide du CITL ou encore de l'AMT si vous prenez le train.

Pour informations, visitez le www.amt.qc.ca et www.citl.qc.ca

Les usagers du transport collectif local pourront attendre l'autobus du CITL à bord de l'autobus municipal

Transport collectif municipal GRATUIT

Le service local d'autobus de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, entièrement gratuit, vous permet de monter à bord de l'autobus à peu près où vous voulez sur le parcours. Ainsi, bien que certains points de repère soient indiqués sur le parcours, aucun arrêt n'est officiellement prédéterminé.

Un simple signalement au chauffeur vous permettra de monter à bord!

STATIONNEMENT INCITATIF GRATUIT AU PARC PAUL-YVON-LAUZON



Environnement

INFO-COLLECTES

TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU ENTRE 7 H ET 18 H
Déposez vos matières en bordure de route après 18 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.

AVIS À TOUS! Nouvelle collecte des matières organiques dès avril 2015

LE BAC BRUN • Matières organiques • Distribution des bacs bruns à la mi-mars

Le bac brun : j'embarque pour un mode de vie plus vert!

QU'EST-CE QUE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

La collecte des matières organiques consiste à trier à la source et à récupérer les résidus de table et les résidus verts afin de les détourner des sites d'enfouissement. Avec l'aide de la population, la Municipalité espère réduire en 2015 la quantité de déchets qu'elle génère de 500 tonnes. À titre informatif, la Municipalité a produit près de 2 850 tonnes de déchets en 2014. Les matières organiques et les résidus verts seront ainsi désormais acheminés vers le centre de compostage de Mironon à Brownsburg-Chatham où ils seront transformés naturellement en compost.

LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES S'EFFECTUERA UNE FOIS PAR SEMAINE, SOIT LE MERCREDI, DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE ET UNE FOIS AUX DEUX SEMAINES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE.

La Municipalité fournira gratuitement un bac brun roulant de 240 litres ainsi qu'un petit bac de cuisine à chaque résidence. Tout comme vous le faites pour le bac bleu et la poubelle, il vous suffit de placer votre bac brun sur le bord du chemin après 18 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.



Aucun sac de plastique ne sera accepté (incluant sacs biodégradables et compostables)

MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires	Résidus verts	Autres	Matières refusées
<ul style="list-style-type: none">Œufs et leurs coquillesFruits et légumes crus ou cuitsPain, céréales, gâteaux, pâtes, farine, sucre, noix, etc.Produits laitiers (aliments liquides en petite quantité pouvant être adsorbés par les autres résidus du bac)Viandes, poissons, fruits de mer, osAliments périmés sans emballage	<ul style="list-style-type: none">Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées (résidus de plates-bandes, de taille de haies, etc.)Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et de 30 cm de longueurFleurs, plantes, sable, terre (en petites quantités)	<ul style="list-style-type: none">Café, filtres, sachets de théPapier, journaux et cartons souillésCartons et emballages de nourriture souillés non cirés (boîtes de pizza, moules en papier, etc.)Mouchoirs, serviettes de table et essuie-tout souillésCheveux, poils d'animaux et plumes	<ul style="list-style-type: none">Roches, gravier et bois traité, peint ou teintContainants et emballage de carton ciré ou plastifiéCouches et produits sanitaires (soie dentaire, cure-oreilles, serviettes hygiéniques)Litière d'animaux souillée ou animaux mortsSacs d'aspirateur et leur contenuMatières recyclables et textilesMédicaments, chandelles

LE BAC BLEU • Matières recyclables

**LES COLLECTES SE FONT MAINTENANT LE JEUDI AUX DEUX SEMAINES.
(EN ALTERNANCE AVEC LA COLLECTE DES DÉCHETS À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL)**

La Municipalité fournit gratuitement un maximum de deux bacs de recyclage par résidence. Contactez le Service des travaux publics pour vous procurer un bac supplémentaire au coût de 50 \$ ou encore pour déclarer tout bris.



MATIÈRES ACCEPTÉES

Papier et carton	Plastique	Métal	Verre
Journaux, circulaires, courrier, magazines, cartons, sacs de papier, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus	Bouteilles, bouchons, couvercles, contenants et emballages portant le logo de recyclage accompagné des chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7.	Bouteilles, boîtes de conserve, cannettes, contenants et papier d'aluminium, bouchons et couvercles	Tous les contenants en verre

LE BAC VERT ET AUTRES POUBELLES FERMÉES EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE • Déchets



Le nombre de collectes diminuera considérablement en 2015 au profit de la collecte des matières organiques

POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2015, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SE FERA TOUS LES JEUDIS.

ATTENTION! À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL, LA COLLECTE DES DÉCHETS SE FERA UN JEUDI SUR DEUX, EN ALTERNANCE AVEC LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES.

MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
Ordures ménagères et gros rebuts Les poubelles conventionnelles, les sacs de plastique, les boîtes de carton et les barils munis de deux poignées de métal et d'un couvercle amovible ne doivent pas dépasser 25 kg (55 lb). Quant aux contenants roulants de 240 à 360 L, leur poids ne doit pas dépasser 113 kg (250 lb).	Détails Les réfrigérateurs, les climatiseurs, les télévisions et les appareils électroniques ne sont pas autorisés. Des alternatives écologiques vous sont proposées plus bas pour en disposer adéquatement. • Toutes matières recyclables • Toutes matières compostables • Tous résidus verts

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

De mai à novembre

LES 2^{ES} ET 4^{ES} LUNDIS À L'EXCEPTION DE JUILLET OÙ LE SERVICE EST OFFERT UNIQUEMENT LE 2^O LUNDI DU MOIS

Pour vous départir de vos grosses branches d'arbres, contactez le Service des travaux publics au plus tard à midi le jeudi précédent l'opération de déchiquetage pour vous inscrire.

IMPORTANT Le service de déchiquetage est gratuit pour la première tranche de 30 minutes (valide une fois par mois par adresse). Des frais de 50 \$ s'appliquent pour chaque tranche de 30 minutes additionnelles. Le service ne peut être interrompu avant que toutes les branches aient été déchiquetées.

ÉCOCENTRE (Pour les résidents seulement)	HORAIRE BONIFIÉ	Maintenant GRATUIT en tout temps!
IMPORTANT : Vous devez présenter une preuve de résidence et décharger vous-mêmes vos matières. Prenez note qu'aucun sac ni pelle ne vous sera fourni sur place et qu'aucun rebut provenant d'entrepreneurs, de commerces ou d'industries ne sera accepté.	 DU 10 JANVIER AU 4 AVRIL 2015 Ouvert un samedi sur deux de 9 h à 13 h DU 11 AVRIL AU 10 OCTOBRE 2015 • Ouvert tous les samedis de 9 h à 16 h et tous les mercredis de 16 h à 20 h	DU 17 OCTOBRE AU 12 DÉCEMBRE 2015 Ouvert tous les samedis de 9 h à 13 h

MATIÈRES ACCEPTÉES	Matériel électronique	Matériaux de construction	Autres
RDD Produits corrosifs, explosifs, inflammables et toxiques (acides, huiles, colles, peintures, piles usagées, etc.)	Appareils photo, ordinateurs, imprimantes, cartouches d'encre, micro-ondes, téléviseurs et cellulaires, etc.	Agrégats de moins de 40 cm de diamètre (résidus de pierre, d'asphalte ou de béton). Bois, portes, fenêtres. Couvre-planchers. Panneaux de plâtre	Vêtements ou autres types de textiles, Pneus

Meubles, matelas et électroménagers	Piles usagées	Réfrigérateurs et congélateurs	Vêtements, vaisselle, jouets, livres et petits meubles
Le Grenier Populaire des Basses-Laurentides ramasse sans frais vos meubles usagés, vos divans, matelas, ainsi que vos électroménagers. Contactez l'organisme au 450 623-5891 ou visitez le www.grenierpopulaire.com .	Des collecteurs de piles usagées sont mis à votre disposition : <ul style="list-style-type: none">• Écocentre au 4085, chemin D'Oka• Hôtel de ville au 1110, chemin Principal• Bibliothèque, 70, montée du Village• Centre Sainte-Marie, 95, chemin Principal	Hydro-Québec ramasse gratuitement vos vieux réfrigérateurs et congélateurs encore fonctionnels qui ont plus de dix ans. En éliminant votre appareil de façon responsable, vous recevez 30 \$. Pour infos : 1 855 668-1247 ou www.recyc-frigo.com .	Le Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac recueille vêtements, livres, petits meubles et vaisselle pour soutenir la collectivité. Pour infos : 450 473-2440.

Travaux publics

ENTRETIEN DES PONCEAUX

Saviez-vous que l'entretien d'une entrée incluant le ponceau est la responsabilité du propriétaire? En effet, tout propriétaire doit s'assurer en tout temps que le ponceau est en bon état et qu'il permet le libre écoulement des eaux, des glaces et des débris afin d'éviter les refoulements.

SIGNALER UN LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

La Municipalité effectue régulièrement une inspection des lampadaires situés sur son territoire. Cependant, pour rendre l'opération plus efficace, nous vous invitons à signaler tout lampadaire qui ne s'allume pas la nuit venue en contactant le Service des travaux publics.

BONHOMME À EAU

Avant d'effectuer des travaux de terrassement, de pavage ou de plomberie, il est recommandé de communiquer avec le Service des travaux publics pour localiser, lever ou descendre gratuitement votre boîte de service (bonhomme à eau).

Si celle-ci est située dans votre entrée et qu'elle sort du sol, veillez à la faire descendre à l'approche de la période hivernale.

Bientôt l'hiver... soyez attentifs!

BORNES-FONTAINES

Lorsque vous déneigez vos entrées de stationnement, prenez soin de ne pas enfouir sous la neige les bornes-fontaines qui se trouvent en bordure de votre terrain.

DÉNEIGEMENT

Il est interdit de transporter, souffler ou pousser la neige provenant d'une entrée privée sur la voie publique ou encore sur le côté opposé de la voie publique. Prenez note également que souffler la neige dans les fossés ou vers les extrémités des ponceaux peut causer de sérieux problèmes de refoulement des eaux.

PIQUETS DE DÉNEIGEMENT

Plusieurs citoyens installent des piquets de déneigement sur leur entrée privée pour ainsi fournir des points de repère aux déneigeurs qui déblayent leur entrée. Sachez toutefois que seuls les piquets en bois de couleur vive (1 po X 2 po) sont autorisés, qu'ils doivent être placés à une distance de 2,2 m (87 po) de la bordure de la rue et ne pas dépasser plus de 1,2 m (47 po) du sol.

STATIONNEMENT

Du 15 novembre au 1^{er} avril, le stationnement est interdit sur la voie publique entre minuit et 7 h. Pendant les Fêtes, il sera cependant permis de se stationner dans les rues les 24, 25 et 26 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.



Sécurité incendie



Préoccupé par la sécurité et le bien-être des citoyens, de même que par la protection de l'environnement, le Service de sécurité incendie de la municipalité souhaite vous rappeler que le plaisir de faire des feux dans une cour arrière est assujetti à certaines règles.

FEUX EN PLEIN AIR

Les feux d'ambiance à ciel ouvert dans une cour privée sont autorisés et *ne nécessitent pas de permis* à la condition que l'installation respecte les critères suivants :

- doit être située à 3 m (10 pi) des lignes de propriété et à 7,6 m (25 pi) de tout bâtiment;
- doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée et pourvue une cheminée munie d'un pare-étincelles;
- ne doit pas excéder 1,8 m (6 pi) de haut.

FEUX NÉCESSITANT UN PERMIS

À l'exception des feux d'ambiance dont l'installation respecte les critères mentionnés précédemment, le Service de sécurité incendie rappelle qu'il est strictement interdit d'allumer des feux, que ce soit pour détruire des branches, des broussailles, de l'herbe sèche ou toute autre matière combustible sans en avoir préalablement obtenu la permission.

Pour faire une demande de permis de brûlage de broussailles et de branchages, communiquez avec le Service de sécurité incendie de la municipalité.

Veuillez prendre note qu'un délai d'une semaine est requis pour l'émission du permis.

L'urbanisme, ça me concerne!

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Afin d'assurer une qualité de vie sur le territoire joséphois, il est indispensable de maintenir un contrôle en vertu de différentes réglementations municipales. Qu'il s'agisse de construction, de rénovation, d'activités commerciales, d'enseignes ou encore d'abattage d'arbres, l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme est obligatoire. Seuls certains travaux d'entretien ou de réparation échappent à cette règle. Ainsi, évitez les mauvaises surprises en vous assurant que vous détenez les autorisations nécessaires.

UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST REQUIS POUR :

- Effectuer des travaux de rénovation intérieure: enlever ou construire un mur porteur, enlever une section de poutre, solive ou autre support, déplacer ou bloquer un escalier, une sortie, etc.;
- Remplacer le revêtement extérieur, les portes et fenêtres extérieures;
- Terminer la finition de votre sous-sol;
- Construire ou modifier un garage, une serre, un gazebo, un abri d'auto ou une remise à jardin;
- Ériger un solarium, une véranda, un balcon, un perron ou une galerie;
- Installer une clôture ou une piscine;
- Démolir un bâtiment;
- Effectuer des travaux d'installation sanitaire ou aménager un puits;
- Canaliser un fossé et installer un ponceau et/ou remplacer la canalisation d'un fossé et d'un ponceau situés sur l'emprise publique;
- Abattre un arbre;
- Effectuer des travaux de remblai ou déblai.

POUR INSTALLER, MODIFIER OU DÉPLACER UNE ENSEIGNE, UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST AUSSI NÉCESSAIRE

(Prévoir un délai de trois à six semaines pour le traitement de toute demande.)

Soucieuse de son image en matière d'affichage, la Municipalité rappelle par ailleurs que les enseignes suivantes sont prohibées sur son territoire :

- les enseignes fixées sur un toit, une clôture ou un poteau non spécifiquement installé à cette fin;
- les enseignes portatives, mobiles ou installées sur un véhicule roulant ou sur tout autre dispositif mobile;
- les remorques ou les véhicules portant une identification commerciale de façon à être utilisés comme une enseigne;
- les banderoles, les enseignes en papier, en carton ou fabriquées de matériau non rigide.

AUCUN PERMIS N'EST REQUIS POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

- Installer une antenne parabolique, une thermopompe ou encore un climatiseur;
- Réaliser l'aménagement paysager et aménager une haie;
- Remplacer la toiture ** À l'exception des secteurs visés par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Bien que ces travaux ne nécessitent pas de permis ou de certificat d'autorisation, nous vous invitons à vous informer auprès du Service d'urbanisme afin de vous assurer que vos travaux soient conformes aux normes établies par la Municipalité.

PARACHEVEMENT DES TRAVAUX

Chaque permis de construction ou certificat d'autorisation est émis sous réserve que l'extérieur du bâtiment, neuf ou rénové, soit complété conformément aux plans et devis soumis, et ce, dans les 18 mois de l'émission du permis ou du certificat d'autorisation pour une construction neuve et dans les 12 mois pour une rénovation. L'intérieur du bâtiment doit quant à lui être complété dans les 24 mois de l'émission du permis ou du certificat d'autorisation.

De plus, en zone résidentielle et rurale, tous les espaces libres autour d'un bâtiment doivent être aménagés et complétés dans les 24 mois qui suivent l'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation. Ce délai est réduit à 18 mois en zones mixte, commerciale et industrielle.



LE SAVIEZ-VOUS?

RESTRICTIONS D'ARROSAGE

L'eau potable étant une ressource précieuse, la Municipalité prend les mesures nécessaires pour la préserver. C'est pourquoi une réglementation concernant l'utilisation de l'eau du réseau d'aqueduc à des fins d'arrosage ou de lavage sur l'ensemble de son territoire est en vigueur du 1^{er} mai au 30 septembre :

- l'arrosage des pelouses est permis SEULEMENT les lundis et jeudis entre 20 h et 23 h pour une période de 60 minutes maximum;
- l'arrosage des jardins, des arbustes, de l'aménagement paysager et le lavage des véhicules doivent se faire au besoin, à l'aide d'un gicleur manuel, pour une période de 60 minutes maximum par jour.

EXEMPTION

Pour un terrain nouvellement ensemencé, l'obtention d'un permis auprès de la Municipalité vous autorise à arroser la nouvelle pelouse tous les jours de 20 h à 24 h pour une période de 15 jours suivant l'ensemencement ou la pose de tourbe.



Contrôle animalier

MÉDAILLES POUR CHIENS

À Saint-Joseph-du-Lac, les médailles pour chiens sont obligatoires. En tant que gardien de chien, vous jouez un rôle important en matière de gestion animale sur le territoire joséphois. Les médailles sont disponibles chez Inspecteur Canin (3124, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac) et à l'hôtel de ville au coût de 25 \$ – gratuites pour les personnes de 65 ans et plus – et sont valides du 1^{er} mai au 30 avril.

SIGNALEMENTS

Pour signaler un animal perdu ou trouvé, pour signaler la présence d'un animal blessé ou mort sur le territoire joséphois ou encore pour faire une plainte en lien avec les animaux du voisinage :

**Contactez Inspecteur Canin
au 450 974-0462.**

Loisirs

HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PARCS

Tous les parcs municipaux sont ouverts de 7 h à 22 h.

PARC PAUL-YVON LAUZON (PARC MUNICIPAL), rue Clément

- Jeux d'eau
- Module de jeux
- Terrains de soccer et de baseball,
- Chalet avec toilettes (sur heures d'ouverture)

PARC JACQUES-PAQUIN, Rue Yvon

- Jeux d'eau
- Module de jeux,
- Terrain de tennis
- Chalet de parc avec toilettes (sur heures d'ouverture)

PARC CYPRIEN-CARON, Rue Caron

- Module de jeux
- Terrains de basketball, de pétanque et jeux de fer

PARC BRASSARD, Rue Brassard

- Module de jeux

PARC DES JACINTHES, Rue des Jacinthes

- Module de jeux

PARC VARIN, Chemin d'Oka

- Module de jeux

PARC FLORENCE, Rue Florence/Avenue Joseph

- Module de jeux

PARC ÉCOLE ROSE-DES-VENTS, 70 Montée du Village

- Module de jeux

RÈGLEMENTS DES PARCS

Dans les parcs, il est strictement interdit de :

- consommer des drogues et des boissons alcoolisées;
- circuler en patins à roulettes, à planche à roulettes, à vélo ou encore en véhicule motorisé;
- jeter ses déchets ailleurs que dans les poubelles publiques;
- jouer au golf;
- flâner;
- monopoliser les installations (terrains sportifs et patinoires) sans avoir obtenu l'autorisation de la Municipalité.

Notez aussi que l'accès aux animaux est interdit et que la prudence et la sécurité sont de mise en tout temps.

* Si vous êtes témoin de vandalisme, nous vous prions de contacter dans les plus brefs délais le Service de police régionale de Deux-Montagnes au 450 473-4686 ainsi que la Municipalité.

HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les heures d'ouverture peuvent varier en fonction de Dame Nature.

	PARC JACQUES-PAQUIN (avec surveillance)	PARC PAUL-YVON-LAUZON (avec surveillance)	PARCS FLORENCE ET VARIN (sans surveillance)
TYPE DE SURFACE	Patinoires avec bandes et anneau de glace	Patinoire avec bandes	Patinoires avec bandes
HORAIRE DE SEMAINE	De 16 h à 22 h	De 16 h à 22 h	Libre
HORAIRE DE FIN DE SEMAINE	De 11 h à 22 h	De 11 h à 22 h	Libre
HORAIRE DES FÊTES	Ouverts les 24 et 31 décembre de 11 h à 20 h Ouverts le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier de 11 h à 16 h Ouverts tous les autres jours de 11 h à 22 h		Libre

BIBLIOTHÈQUE

COORDONNÉES : 70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac | Tél. 450 623-7833

PRÊTS : La politique de prêt est de 6 livres et 6 revues pour 3 semaines

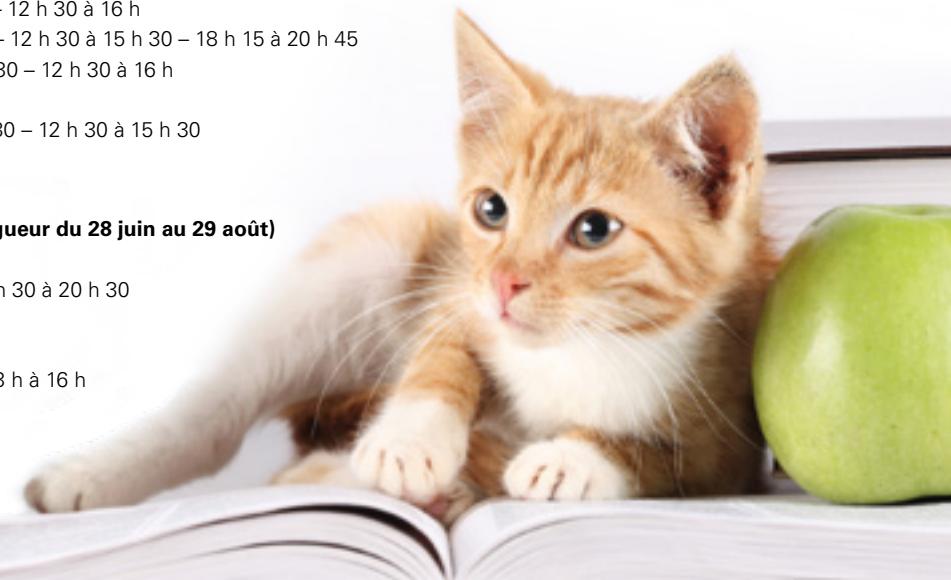
ABONNEMENT : L'abonnement est GRATUIT pour les résidents. Les frais annuels pour les non-résidents sont de 30 \$.

HORAIRE RÉGULIER

- Lundi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
Mardi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30 – 18 h 15 à 20 h 45
Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
Jeudi : 18 h 15 à 20 h 45
Vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30
Samedi : 9 h à 15 h
Dimanche : Fermé

HORAIRE D'ÉTÉ (en vigueur du 28 juin au 29 août)

- Lundi : Fermé
Mardi : 13 h à 16 h – 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 16 h
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h
Samedi : 9 h à 14 h
Dimanche : Fermé



Organismes de la région

ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR

ASSOCIATION DE RINGUETTE DE DEUX-MONTAGNES	514 912-7334
Aréna Olympia, 611-20 ^e Avenue, Deux-Montagnes, J7R 6B2	
ASSOCIATION DE SOCCER « LES PHÉNIX »	450 472-8986
189, rue du Parc, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	514 756-4121
99, de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	
Adresse postale : 332, rue Therrien, Saint-Eustache, J7P 4R2	
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	450 472-2642
Aréna Olympia, 611-20 ^e Avenue, Deux-Montagnes, J7R 6B2	
ÉCOLE DE BOXE	450 663-4215
3945, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET DE CHEERLEADING EXCEL GYM-ZODIAK	450 623-2987
196, boulevard industriel, Saint-Eustache, J7R 5C2	
CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES	450 627-2727
C.P. 251, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
CLUB DE SKI DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD	450 473-0641
C.P. 23, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	
CLUB QUAD BASSES-LAURENTIDES	450 433-1025
C.P. 5061, Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	
GUIDES DU CANADA SECTEUR MILLE-ÎLES	514 933-5839
www.guidesquebec.ca	
LES SCOUTS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	450 473-1134
53, rue Caron, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	



ORGANISMES CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

CARREFOUR PÉRI-NAISSANCE	450 472-2555
509, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache, J7P 1K5	
CERCLE DE FERMIÈRES	450 623-6159
959, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MRC DE DEUX-MONTAGNES	450 491-1991
167 A, boul. Industriel, Saint-Eustache, J7R 5B9	
CHEVALIERS DE COLOMB	450 491-7453
3101, rue de l'Église, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES	450 472-1502
1, Place de la Gare, Suite 304, Saint-Eustache, J7R 0B4	
CLUB DE L'ÂGE D'OR	450 623-8905
COMITÉ D'ACTION SOCIALE	450 473-2440
1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES	450 472-9469
95, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES	450 623-5891
217, rue Saint-Laurent, Saint-Eustache, J7P 4W4	
LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET	450 974-7556
861, boul. de la Chapelle, Pointe-Calumet J0N 1G1	
LE GROUPE BÉNÉVOLE SAUVETAGE CANADA RESCUE	450 974-9793
1178, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	450 473-1280 poste 103
46, rue Chénier, Saint-Eustache, J7R 5W6	
PARRAINAGE CIVIQUE BASSES-LAURENTIDES	450 430-8177
141, rue Saint-Charles, suite 1, Sainte-Thérèse J7E 2A9	
PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE	450 473-7377
1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
REGARDE CITOYEN!	450 974-0949
2133, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
facebook.com/regardecitoyen	

ÉDUCATION

COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES	450 974-7000
430, boul. Arthur Sauvé, Saint-Eustache, J7R 6V6	

ÉCOLE ROSE-DES-VENTS	450 473-5116
70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	

URGENCE/SANTÉ

POURTOUTE URGENCE, COMPOSEZ LE	9-1-1
---	--------------

INFO-SANTÉ	8-1-1
-------------------------	--------------

CLINIQUE MÉDICALE MONTÉE DE LA BAIE	450 473-3930
Pour le sans rendez-vous – Bonjour Santé :	450 970-2693

3942, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	
--	--

C.L.S.C. JEAN-OLIVIER CHÉNIER	450 491-1233
--	---------------------

29, chemin d'Oka, Saint-Eustache, J7R 1K6	
---	--

HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE	450 473-6811
520, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, J7R 5B1	

A.A.	450 629-6635
-------------------	---------------------

CENTRE ANTIPOISON	1 800 463-5060
--------------------------------	-----------------------

POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES	450 473-4686
615, 20 ^e Avenue, Deux-Montagnes, J7R 6B2	

TRANSPORT

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT	514 287-8726
	1 888 702-8726

CIT LAURENTIDES	
Renseignements généraux	450 433-7873
Renseignements sur le transport adapté	450 433-4000

AUTRES NUMÉROS UTILES

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC	450 472-1001
493, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	

HYDRO-QUÉBEC	
Signaler une panne 24 h sur 24	1 800 790-2424

INSPECTEUR CANIN	450 974-0462
3124, chemin d'Oka, Ste-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	

MRC DE DEUX-MONTAGNES	450 491-1818
1, Place de la Gare, bureau 301, Saint-Eustache, J7R 0B4	

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0

Du lundi au jeudi : Vendredi :
8 h à 12 h 8 h à 12 h
13 h à 16 h 30

 **450 623-1072**

 **450 623-2889**

Urbanisme : poste 1
Travaux publics et sécurité incendie : poste 2
Taxation : poste 3
Loisirs : poste 4

 info@sjdl.qc.ca | www.sjdl.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0

 **450 623-7833**

 biblio@sjdl.qc.ca

GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE

1145, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0

CALENDRIER 2016

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
				31		

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
		28	29			

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31	

Avril

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29
	30	31				

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
31						

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
30	31					

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



CALENDRIER MUNICIPAL

Le calendrier municipal est publié par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et distribué gratuitement dans tous les foyers joséphois. Les dates et les informations générales mentionnées dans ce calendrier peuvent être sujettes à des changements à tout moment et sans préavis. Veuillez également prendre note qu'en cas de disparité entre les informations contenues dans ce calendrier et les règlements officiels de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, ces derniers ont préséance.

RÉDACTION : Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
RÉALISATION : Atelier Expresso
CRÉDIT PHOTO PAGE COUVERTURE : Michel Thorn
IMPRESSION : Services Graphiques Deux-Montagnes
TIRAGE : 3000 exemplaires